

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 JUILLET 2025

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Pierre BASDEVANT, Gérard GIRARDON, Aliénor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Colette PARENT, Cristina MORAIS, Said DSOUFI, Fouzi BENTALEB, Patrick LEBOUCCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU, Aminata DIALLO, Houssein DHAOUADI, Ahmed KABA, Anne CLERTÉ-DURAND

Benoît CORDIN à partir de la délibération n° 2025-56

Djamel ARICHI à partir de la délibération n° 2025-64

Guy MALANDAIN à partir de la délibération n° 2025-64

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Fouzi BENTALEB de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-63 incluse

Noura DALI représentée par Aminata DIALLO de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Suzy LEMOINE représentée par Aliénor EBLING de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Frédéric REBOUL représenté par Cristina MORAIS de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Maxime VELAY représenté par Gérard GIRARDON de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Sarith SA représenté par Pierre BASDEVANT de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Aurélien PERROT représenté par Houssein DHAOUADI de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84 incluse

Absents :

Benoît CORDIN absent de la délibération n° 2025-54 à la délibération 2025-55 incluse

Guy MALANDAIN absent de la délibération n° 2025-54 à la délibération 2025-63 incluse - Arrivé à la fin de la délibération 2025-64 à laquelle il n'a pas pu prendre part au vote

Florence BARONE de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84

Mohamed KAMLI de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84

Josette GOMILA de la délibération n° 2025-54 à la délibération n° 2025-84

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Stéphane DREYFUS, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil.

Le Conseil municipal,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 05 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2025

ASSEMBLÉES

54. Relevé des décisions du n° 2025-78 au n° 2025-90
55. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 avril 2025
56. Renouvellement du contrat de stabilisation et coordination (COSCO) entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé et le Centre Municipal de Santé de la Ville de Trappes
57. Partenariat entre la commune de Trappes et l'Hôpital de l'Ouest Parisien pour améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge des patients
58. Approbation de la convention de partenariat entre le Centre Municipal de Santé de Trappes et la Structure Expertise Ressources (SER) Diabète d'Ile-de-France
59. Approbation de la convention de partenariat Ville de Trappes et la Caisse d'Allocations Familiales
60. Convention de partenariat entre la Ville de Trappes et la CRAMIF pour la mise en place de permanences de proximité à destination des Trappistes

RESSOURCES HUMAINES

61. Mise à jour du tableau des effectifs
62. RIFSEEP - Mise à jour
63. Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

AFFAIRES FINANCIÈRES

64. Demandes de subventions auprès de la Préfecture des Yvelines au titre des dispositifs de soutien à l'action publique locale pour l'année 2025 (DSIL, Fonds Vert, FIPD, DPV)
65. Demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le financement du projet immobilier de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de la Plaine de Neauphle

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

66. Mise en place d'un dispositif Boutique à l'essai sur la Ville de Trappes
67. Création d'une Société d'Économie Mixte foncière de commerce sur la commune de Trappes

URBANISME

68. Autorisation du Maire à procéder à l'acquisition des biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans - AV158 et BC268
69. Accord de principe pour la rétrocession à la Commune des parties privées de la rue Montaigne appartenant à CDC Habitat

LOGEMENT

- 70. Subvention à l'amicale des locataires "Collectif des Locataires de Valophis de Trappes (CLVT)"
- 71. Subvention à l'amicale des locataires Pasteur Martin Luther King
- 72. Subvention à l'amicale des locataires Auguste Renoir
- 73. Subvention à l'amicale des locataires PG JL HD

QUALITÉ DE VIE - ENVIRONNEMENT

- 74. Approbation de la stratégie de bifurcation écologique et du plan climat de Trappes, validation des plans d'actions attenants, candidature au label territoire engagé pour la transition écologique (TETE) et autorisation du Maire à solliciter les subventions
- 75. Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du programme Fonds Vert - Mieux connaître et mobiliser pour la bio-diversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la réalisation de l'ABC de la commune de Trappes

GRANDS TRAVAUX

- 76. Approbation de la convention quadripartite de maîtrise d'ouvrage unique - RN10

JEUNESSE ET SPORTS

- 77. Règlement intérieur des activités des Espaces Jeunes

ÉDUCATION

- 78. Mise en place d'un accueil de loisirs de répit et adoption du règlement

CENTRES SOCIAUX CULTURELS

- 79. Approbation des trois conventions d'objectifs et de financement de prestations de service centre social "Animation globale et coordination" et "Animation collective" à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour les trois Centres Socio-culturels de la Ville de Trappes

SPORTS

- 80. Modification de la délibération de la création de la bourse aux talents sportifs

CULTURE

- 81. Avenant n° 1 à la convention triennale entre l'AMILIT et la Ville de Trappes et attribution d'une subvention au titre de l'année 2025
- 82. Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Trappes et l'IRCAM, Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique

VIE ASSOCIATIVE

- 83. Modalités de mise à disposition des salles municipales dans le cadre des campagnes électorales
- 84. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Muay Thai Trappes"

ASSEMBLÉES

54. Relevé des décisions du n° 2025-78 au n° 2025-90

Monsieur le Maire

Comme de coutume, nous examinons le relevé des décisions, y-a-t-il des questions, des remarques ? Je n'en vois pas.

Approuvé à l'unanimité

55. Approbation du procès-verbal du 14 avril 2025

Monsieur le Maire

Y-a-t-il des remarques, des demandes de modifications, des corrections ? Non, dans ce cas nous passons au vote. Monsieur Cordin est arrivé, on note sa présence.

Approuvé à l'unanimité

56. Renouvellement du contrat de stabilisation et coordination (COSCO) entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé et le Centre Municipal de Santé de la Ville de Trappes

Monsieur le Maire

Pour dire les choses rapidement et résumer l'enjeu, nous signons régulièrement avec ces deux institutions une convention qui nous permet de financer une partie des postes de personnel soignant salariés de la Ville de Trappes au sein du Centre Municipal de Santé, des médecins, sage-femmes, orthophonistes, etc. Nous sommes éligibles parce que nous sommes implantés en zone sous-dotée pour la plupart des disciplines. Ces dernières années, nous avons pu renforcer et maintenir l'offre de soins accessible à tous les Trappistes, en particulier pour ceux qui ne bénéficient pas d'un médecin traitant ou qui ont du mal à se soigner dans le circuit classique de la médecine libérale ou hospitalière.

Le contrat prévoit un financement en fonction des Équivalents Temps Plein et des situations de chacune des disciplines en termes de santé : 5 000 euros par an et par Équivalents Temps Plein de médecins salariés, 5 000 euros par an pour les nouveaux postes créés pour tous les types de professions de santé à partir du moment où l'on est en zone sous-dense, 3 000 euros par an spécifiquement pour les Équivalents Temps Plein de kiné, sage-femme ou orthophoniste. Nous n'avons pas de kiné ou de sage-femme au Centre Municipal de Santé, par contre nous avons des orthophonistes qui sont recrutés en remplacement, là encore lorsqu'ils sont en zone sous-dotée.

Le contrat est conclu pour trois ans, il est renouvelé par tacite reconduction, nous le faisons donc là explicitement. Pour 2025, pour avoir une idée des volumes, ce sont à peu près 24 000 euros de subventions qui sont attendues dans le cadre de ce fameux COSCO. Sur trois ans, cela représente à peu près 72 000 euros. Voilà pour cette délibération. Y-a-t-il des questions, des interventions ? Je soumets au vote. C'est un vote favorable, merci.

Approuvé à l'unanimité

57. Partenariat entre la commune de Trappes et l'Hôpital de l'Ouest Parisien pour améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge des patients

Monsieur le Maire

Nous poursuivons avec des délibérations sur le sujet santé cette fois pour engager un partenariat entre la Ville de Trappes et l'Hôpital de l'Ouest Parisien, hôpital privé de Trappes situé aux Merisiers, pour pouvoir améliorer l'accès aux soins notamment et la qualité de la prise en charge des patients suivis par le Centre Municipal de Santé. L'enjeu de la convention est de renforcer la coordination entre nos professionnels pour permettre de meilleurs parcours de soins pour les deux structures, garantir la fluidité dans l'orientation des patients. Il faut que nos médecins, lorsqu'ils suivent des patients, puissent les adresser à leurs homologues de l'Hôpital privé de façon préférentielle et faciliter l'échange d'informations médicales de manière sécurisée évidemment ; permettre l'organisation fréquente de réunions de suivi concernant cette patientèle et toujours veiller à améliorer la qualité de prise en charge.

Par ailleurs, la convention permet de préserver nos patients du Centre Municipal de Santé des dépassements d'honoraires qui sont souvent appliqués à l'hôpital. Et cela permettra également de mener ensemble, c'est peut-être l'une des vertus principales, des campagnes de prévention communes, de dépistage, d'éducation à la santé. Puisque le fait d'avoir un Centre Municipal de Santé, un service public municipal de santé, grand motif de fierté historique pour la Ville de Trappes, permet de ne pas être que dans le curatif et d'être également dans le préventif, de prendre soin de la santé des habitants avant même qu'elle ne se dégrade et pour éviter justement d'induire des pathologies de santé qui deviennent très coûteuses à soigner. Le Centre Municipal de Santé a des ambitions fixées par l'équipe municipale pour multiplier les actions de prévention et il le fera, évidemment, dans un écosystème auquel participe l'hôpital privé.

Là encore, une convention de trois ans renouvelable tacitement et nous ferons des avenants autant que de besoin mais l'idée est de cadrer généralement le partenariat et de laisser ensuite une grande liberté aux praticiens pour travailler ensemble dans ce cadre.

Y-a-t-il des questions là-dessus ? Non, je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

58. Approbation de la convention de partenariat entre le Centre Municipal de Santé de Trappes et la Structure Expertise Ressources (SER) Diabète d'Île-de-France

Monsieur le Maire

La SER est une association. Cela prolonge tout à fait ce que je disais précédemment sur la volonté de multiplier les actions de prévention. L'association SER Diabète Île-de-France est une association à but non lucratif. Elle a été créée tout récemment en 2023 par des praticiens de santé et elle travaille autour de l'éducation thérapeutique du patient diabétique. Il faut évidemment avoir en tête qu'à Trappes la prévalence d'un certain nombre de pathologies de santé, en particulier le diabète, est plus importante que la moyenne. Une intervention spécifique de cette association, en partenariat avec le Centre Municipal de Santé, est donc plus que bienvenue.

Cette association est installée et travaille en coordination étroite avec l'Institut de Promotion de la Santé de Saint-Quentin-en-Yvelines qui est installé à Trappes, tout près de la Mairie. Elle intervient en particulier auprès des personnes qui vivent avec un diabète de type 1 et 2 ou gestationnel et les personnes à risque. Les ateliers auront comme objectif

l'accompagnement des patients dans la compréhension de leur maladie, l'acquisition de compétences pour gérer eux-mêmes leur traitement et améliorer leur qualité de vie au quotidien. Le Centre Municipal de Santé y participera en mettant à disposition son infirmière en pratique avancée que nous avons la chance d'avoir. C'est vraiment un diplôme assez exigeant et relativement neuf qui permet à des infirmières de pratiquer des soins qui, d'habitude, ne peuvent être pratiqués que par les médecins et, également, de renouveler des ordonnances, ce que ne peut pas faire une infirmière classique. Le fait d'avoir une infirmière en pratique avancée permet de décharger nos médecins généralistes, ou spécialistes d'ailleurs, d'un certain nombre d'actes médicaux où ils n'ont pas de plus-value particulière. Notre infirmière en pratique avancée sera donc mise à disposition de l'association SER pour animer les ateliers organisés par l'association.

C'est tout bénéfice pour nous parce que pendant qu'elle travaille auprès des publics avec l'association SER, la Ville est indemnisée du montant horaire d'intervention de cette infirmière en pratique avancée. Ce sont donc quelques recettes, maigres, ce n'est pas du tout l'objectif, et cela ne nous rapporterait rien que nous le ferions évidemment. Mais ce sont quelques recettes pour la Ville et nous touchons pleinement à l'objectif d'avoir notamment une IPA dans nos effectifs QCMS.

Il y aura aussi une autre vertu pour nous qui sera que l'association pourra informer nos professionnels à la sensibilisation sur les questions de gestion du diabète au quotidien et de suivi des patients chroniques. Nous allons donc, à la fois, faire monter en compétence nos équipes et faire participer nos professionnels aux ateliers proposés par la SER. Voilà pour cette délibération. Et, me dit-on, l'Agence Régionale de Santé et sa directrice générale adjointe se félicitent particulièrement des actions portées par la ville de Trappes en la matière et en général. Au point de nous avoir adressé un message de félicitations, notamment à Murielle Bernard et à Catherine Chabay lorsque nous avons reçu le coup de cœur du jury au Salon des Maires d'Île-de-France pour le projet des paniers d'IMA de fruits et légumes bio adressés aux femmes enceintes.

S'il n'y a pas de questions ni d'interventions, je sou mets au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

59. Approbation de la convention de partenariat Ville de Trappes et la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire

Dans la même logique d'améliorer l'accès aux droits, notamment des plus précaires, et de lutter contre le non-recours aux prestations sociales, la Caisse d'Allocations Familiales nous a sollicités afin de faciliter leur présence sur le territoire, leur contact avec le public qu'ils ciblent prioritairement. Vous avez en tête qu'un tiers des allocataires du RSA ne sollicite pas cette aide sociale, c'est un droit pour tous ceux qui sont dans une situation financière dégradée. Notre nation, notre société fait donc des économies à coup de milliards sur le non-recours aux droits des personnes les plus éloignées des institutions, ce qui est un scandale démocratique et social. Et c'est bien que la Caisse d'Allocations Familiales prenne les devants sur les prestations qui la concernent, pas le RSA malheureusement, et qu'elle vienne au plus près au contact des populations pour leur permettre d'activer leurs droits.

Par nature, la Ville a donc ouvert ses portes en grand. Nous mettrons à disposition des permanences dans nos espaces de proximité, nos centres sociaux en particulier parce que c'est plus naturel, mais cela peut être au Centre Municipal de Santé, dans les espaces solidarité, etc., la Maison des Parents, c'est le CCAS qui permettra d'organiser ces permanences.

L'objectif est donc d'améliorer l'accès aux droits des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, d'accompagner les publics les plus éloignés des démarches administratives et d'assurer, ce qui est absolument nécessaire, une présence physique, un point de contact physique entre êtres humains plutôt qu'uniquement des permanences téléphoniques ou numériques qui sont utiles lorsqu'elles s'ajoutent aux permanences physiques mais pas lorsqu'elles s'y substituent. Évidemment, cela nous permet aussi de renforcer nos liens entre nous, communes et les organismes de sécurité sociale. C'est la Caisse d'Allocations Familiales qui fixera les rendez-vous, qui assurera les permanences et nous nous contenterons de prêter les locaux, d'assurer un accueil de premier niveau lorsqu'il s'agit de structures qui accueillent différents types de publics. Et également de communiquer auprès du grand public sur l'existence de ces permanences à travers le magazine municipal, les documents dédiés, la mise à disposition de flyers dans nos équipements publics.

S'il n'y a pas de questions, je sou mets aux voix.

Approuvé à l'unanimité

60. Convention de partenariat entre la ville de Trappes et la CRAMIF pour la mise en place de permanences de proximité à destination des Trappistes

Monsieur le Maire

C'est toujours la même logique, avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie cette fois, toujours à peu près dans les mêmes locaux : Centre Municipal de Santé et CCAS. Cela permettra à la Caisse Primaire d'Assurances Maladie de se rapprocher de ses usagers, de leur fixer des rendez-vous, de les accompagner dans leurs démarches et de les informer sur leurs droits. C'est exactement la même logique avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Pas de questions ? Je sou mets au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

61. Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire

J'excuse l'absence de Noura Dali qui est en congé avec sa famille et je présente à sa place, et donc moins bien qu'elle et je m'en excuse par avance, la délibération portant modification du tableau des emplois et mise à jour du RIFSEEP.

Les tableaux vous sont joints, nous n'avons que le transfert de deux postes d'agent d'accueil de la Ville au CCAS. C'est un transfert très administratif entre le CCAS et la Ville mais cela ne change pas grand-chose à la vie des gens. Et nous changeons les intitulés d'un certain nombre de postes, trois en l'occurrence, au sein de la DGA temps libre et Ville apprenante et nous réintégrons un agent de la Police Municipale qui était absent suite à maladie et qui a retrouvé son poste depuis quelques jours.

Voilà résumées les modifications du tableau des emplois.

Y-a-t-il des questions, des intentions ? Je sou mets au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

62. RIFSEEP – Mise à jour

Monsieur le Maire

Ce sont des modifications cosmétiques ou anecdotiques qui consistent à modifier les plafonds pour nous aligner sur les décisions récentes du gouvernement qui, en modifiant ces plafonds, a induit une modification des plafonds des autres fonctions publiques territoriales et hospitalières. Nous faisons donc les modifications identiques.

Pas de questions ? Je sou mets aux voix. Merci.

Approuvé à l'unanimité

63. Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Monsieur le Maire

La Ville gère un patrimoine immobilier qui lui est propre et, en contrepartie des services assurés par un certain nombre d'agents, ceux-ci ont une attribution de ce que l'on appelle des logements de fonction mais, en réalité, ce sont des logements pour nécessité absolue de service. La précédente délibération date de juillet 2020, l'évolution du parc immobilier communal et les changements dans l'organisation des services viennent porter des modifications sur ces postes ouvrant droit à des logements pour nécessité absolue de service. Cette liste est donc mise à jour et est soumise à votre suffrage et elle a été approuvée à l'unanimité du CST, le 1^{er} juillet dernier.

Y-a-t-il des questions ? Je sou mets aux voix. Merci. Monsieur ARICHI est arrivé.

Approuvé à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES

64. Demande de subventions auprès de la Préfecture des Yvelines au titre des dispositifs de soutien à l'action publique locale pour l'année 2025 (DSIL, Fonds Vert, FIPD, DPV)

Monsieur le Maire

Ce sont des enveloppes de financement de l'État pour accompagner nos investissements. Parmi elles, la dotation de soutien à l'investissement local, le Fonds vert, le fonds interministériel de prévention et la dotation politique de la Ville. Pas grand-chose de très original. Vous le savez, le Fonds vert a été rogné très sensiblement par l'État qui, je crois, l'a divisé par deux, si ma mémoire est bonne, pour l'année budgétaire 2025. Malheureusement, nous n'en attendons pas grand-chose, les annonces officielles que j'ai pu recevoir de la part du Préfet et du secrétariat général garantissent l'équivalence à nos inscriptions budgétaires. Nous n'avons donc pas de mauvaises nouvelles pour cette année concernant toutes ces dotations. Nous aurions pu espérer qu'avec le Fonds vert nous ayons plus que les années précédentes, je crois que nous avons légèrement plus parce que nous avons déposé, et je remercie les services, des dossiers de très bonne facture. Mais, malgré tout, nous ne sommes pas à des niveaux de financement que nous pourrions espérer au regard de notre plan d'investissement majeur qui est, à la fois, un plan de rattrapage et un plan de transformation, notamment en matière écologique. Mais néanmoins, au regard du sort qui est fait à d'autres communes, nous ne nous en sortons pas trop mal.

Parmi ces demandes validées par cette délibération, en pratique, il y a la demande de dotation à l'investissement local à hauteur de 672 000 euros pour nos espaces publics, nos

aires de jeux et notre plan toitures. Puisqu'il faut investir chaque année des sommes rondelettes pour rénover les toitures qui n'ont pas été entretenues malheureusement, depuis trop longtemps. Le Fonds vert a été sollicité pour la rénovation de l'école Saint-Exupéry.

La dotation politique de la Ville, quant à elle, est aussi sollicitée sur le même projet de l'école Saint-Exupéry et également sur la rénovation et l'isolation de la toiture de l'école Thorez. Je n'ai pas donné les montants : 1,2 million d'euros, mais nous en serons très loin, pour Saint-Exupéry ; 820 000 euros pour Saint-Exupéry et l'école Thorez.

Quant au Fonds interministériel de prévention de la délinquance, il est sollicité à hauteur de 224 000 euros pour financer le déploiement de la vidéoprotection qui est d'ailleurs en cours sur l'année 2025 et qui sera un investissement pluriannuel.

La délibération permet de faire les choses formellement et officiellement, mais évidemment la Préfecture a déjà reçu ces demandes de subventions déposées sur les logiciels de l'État en temps et en heure.

Pas de questions ? Je sou mets aux voix. Et on note l'arrivée de Monsieur MALANDAIN qui, je crois, va pouvoir voter sur cette délibération. Vous pouvez voter à main levée, vous êtes pour ? Contre ? Vous vous abstenez ? Il n'est pas encore là, il arrive dans une minute, il n'y a pas de problème.

Approuvé à l'unanimité

65. Demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le financement du projet immobilier de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de la Plaine de Neauphle

Monsieur le Maire

C'est un beau projet, encore une fois, qui arrive à gestation. Nous y avons travaillé dès le début du mandat, comme quoi nous travaillons sur le temps long, avec des médecins de Trappes. Et notamment un jeune médecin qui faisait son stage à Trappes et qui devait partir et que nous avons, non seulement retenu mais qui a pu faire venir avec lui d'autres praticiens de santé pour s'installer dans des locaux tout neufs.

Nous avons demandé au bailleur Valophis, qui construisait la résidence intergénérationnelle, de bien vouloir réserver le rez-de-chaussée pour accueillir une nouvelle maison de santé. Nous avons signé avec lui un contrat de vente en l'état futur d'achèvement, la résidence intergénérationnelle est livrée. Le rez-de-chaussée est en cours d'aménagement puisqu'il s'agit de 600 m² qui vont être complètement aménagés par la Ville pour pouvoir accueillir les praticiens de santé qui sont d'ailleurs impatients. Cela nous permet, à la fois, d'empêcher le départ de certains praticiens et d'en faire venir d'autres.

C'est vraiment le signe que le volontarisme politique permet, y compris sur les enjeux de santé qui ne sont pas simples à régler, de créer un écosystème favorable à l'installation et au maintien de médecins. C'est donc une vraie bonne nouvelle pour les habitants de Trappes et une bonne nouvelle aussi parce que cela vient équiper un quartier qui est sous-doté. Nous avons la chance d'avoir le Centre Municipal de Santé et la Maison Pluridisciplinaire de Santé du théâtre libéral qui sont tous les deux aux Merisiers autour du Commissariat, et c'est bien que l'on vienne ici équiper la partie Plaine de Neauphle qui est très dense et qui manque cruellement d'offres de santé de proximité.

La Ville achète donc les locaux après de longues tergiversations. Nous avons essayé de négocier avec les différents partenaires qui ont parfois des paroles qui ne sont pas durables, malheureusement. L'opération globale, achat et aménagement, revient à 2 168 000

euros. Nous avons pu obtenir un engagement ferme de l'Agence Régionale de Santé pour une subvention de 250 000 euros, un engagement de la CASQY qui a un fonds de concours dédié à ces projets, d'un peu moins d'un million d'euros, qui a été voté la semaine dernière par le Conseil Communautaire. Et la ville de Trappes paye l'équivalent, 959 000 euros, puisque l'agglomération finance un euro à chaque fois que la Ville met un euro. Et nous avons à payer un peu plus que cela puisque c'est nous qui payons la TVA notamment, qui n'est pas récupérable, contrairement à d'autres investissements, pour une maison de santé louée à des médecins libéraux. En net, cela coûtera pour nous un peu plus d'un million d'euros mais, malgré tout, nous sommes sur un reste à charge pour la Ville d'environ 50 %.

C'est plutôt une belle opération puisque nous sommes propriétaires de l'ensemble immobilier. Évidemment, si nous faisons venir des médecins et si nous essayons de les garder chez nous, c'est en leur proposant des locaux neufs, de qualité, un écosystème qui leur permet de travailler ensemble, mais également un loyer modéré. Avec évidemment l'encadrement de l'Agence Régionale de Santé, ils ne payent pas exactement le même loyer que ce qu'ils pourraient louer dans le privé, les uns ou les autres. Malgré tout, le montant du loyer a été durement négocié et avalisé par l'Agence Régionale de Santé. Et le taux théorique de retour sur investissement est estimé entre quinze et vingt ans. C'est assez classique pour ce type d'opération, avec les subventions cela permet d'éviter que tous les risques reposent sur la ville de Trappes. Et nous espérons d'autres subventions mais nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure de les mettre dans le plan de financement, faute d'accord notifié formel et écrit.

Saint-Quentin a délibéré pour donner son accord. Nous délibérons pour demander l'argent et cela devrait arriver dans nos caisses d'ici à la fin de l'année.

Des questions, des remarques ? Je sou mets au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

66. Mise en place d'un dispositif Boutique à l'essai sur la ville de Trappes

Monsieur BASDEVANT

Bonsoir à tous. Depuis le début de la mandature, la Ville prend un certain nombre de mesures en faveur du commerce à Trappes. Vous vous rappelez peut-être la prise en charge des loyers durant la période Covid, les aides à la rénovation FISAC, plus récemment la charte des enseignes et des aides à nouveau pour rénover des façades ou les enseignes des commerçants.

Aujourd'hui, je vous présente un nouveau projet qui est celui de la Boutique à l'essai dont l'objectif est de permettre de soutenir des porteurs de projets, en leur permettant de prendre part dans un local commercial qui a été identifié et dont la Ville s'est portée propriétaire récemment au 12 rue Jaurès, vous voyez peut-être l'ancienne bijouterie.

L'objectif est de mettre à disposition ce local, avec des porteurs de projets qui vont tourner, qui auront une période de plusieurs mois et l'objectif de se tester. Ils seront accompagnés par le Développement Économique à la Ville et aussi par une initiative Seine-Yvelines. Ce afin qu'ils puissent tester leur projet d'une part et, d'autre part, se rendre compte de ce que cela implique de gérer une boutique, de tester la viabilité de leur projet et, pourquoi pas après, d'envisager une implantation sur un autre local de la ville à Trappes.

C'est un dispositif qui nous permettra aussi de bénéficier d'une subvention de la Banque Publique d'Investissement à hauteur de 7 500 euros. Les travaux vont se lancer pour avoir un local rénové qui puisse accueillir ces commerçants, avec un objectif début novembre pour l'ouverture. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Encore un engagement tenu, un beau projet et nous avons tout le temps des Trappistes qui cherchent à tester leurs produits, leurs petites entreprises, leurs petits commerces. Ce sera donc vraiment très utile pour venir compléter l'offre proposée sur la Ville. Merci aux équipes de Laurent HIRGOROM et à celles du CTM qui vont transformer ce local que, je l'espère, on ne reconnaîtra plus en quelques semaines ou quelques mois, pour accueillir des commerçants trappistes.

Pas de questions ? Je sou mets au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

67. Création d'une Société d'Économie Mixte foncière de commerce sur la commune de Trappes

Monsieur BASDEVANT

L'objectif de cette délibération est de lancer ce que l'on appelle une foncière de commerce, une Société d'Économie Mixte. C'est une société dont les capitaux sont détenus en majorité par un acteur public, en l'occurrence la Ville, et le reste est détenu par un acteur privé.

Pourquoi se lance-t-on dans ce projet ? Depuis plusieurs années, la Ville prend un certain nombre de mesures pour lutter contre la vacance commerciale et assurer la maîtrise des fonciers commerciaux de la Ville. Nous avons racheté un certain nombre de locaux commerciaux, nous avons élargi la zone de préemption commerciale de la Ville. Aujourd'hui, nous créons cette foncière qui va nous permettre d'acquérir, de gérer et de réhabiliter plus facilement ces locaux commerciaux stratégiques. De faciliter l'implantation d'activités qui vont répondre aux besoins des habitants en assurant une diversité d'offres commerciales. Ce sera un outil juridique et financier qui nous permettra de faire cela plus facilement et qui permettra aussi de faire appel à des capitaux privés, parce que nous serons notamment associés à la Banque Publique d'Investissement et d'autres opérateurs privés qui vont pouvoir venir investir et nous permettre d'acheter de nouveaux locaux commerciaux. Nous aurons l'occasion de reparler de cette création de SEM, c'est une première délibération qui lance cette action.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Nous sommes ravis d'avoir pu convaincre et embarquer avec nous la Banque des Territoires qui nous a beaucoup aidés et qui est très engageante sur ce projet de foncière. Et la Banque Populaire, l'agence bancaire de Saint-Quentin-en-Yvelines soutenue par la succursale nationale, et la Foncière de Watou qui est spécialisée en gestion de foncier commercial. Nous aurons donc, et l'expertise bancaire, et l'expertise commerces, et nous aurons à continuer à reprendre la main et à sortir de l'anarchie qui, jusqu'ici, a conduit à ce que l'on ait un tissu commercial qui ne répondait pas toujours aux besoins des habitants, en particulier en Centre-Ville mais pas uniquement. Et nous pourrions faire de la chirurgie de précision grâce à la création de cette foncière dans quelques temps.

Y-a-t-il des questions, des interventions sur cette délibération, que je sou mets donc au vote ?

Approuvé à l'unanimité

URBANISME

68. Autorisation du Maire à procéder à l'acquisition des biens faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans – AV158 et BC268

Monsieur ARICHI

Bonsoir. Il s'agit donc d'une autorisation pour procéder à l'acquisition de biens sans maître, qui sont inoccupés ou en tout cas sans taxe foncière depuis plus de trente ans. Nous avons donc commencé avec deux biens, l'un situé 21 rue du Bel Air, une construction assez ancienne, une ruine à démolir, et un autre 53 avenue Kléber. Le but est d'éviter de laisser des terrains non entretenus et potentiellement des demeures en péril qui pourraient être squattées et représenter un risque. Mais aussi de permettre à la Ville de déclarer du patrimoine dont elle pourra disposer comme elle le souhaite.

Ce sont les premiers biens de ce type. Nous comptons généraliser la démarche pour pouvoir identifier et procéder de la même façon pour les autres.

Monsieur le Maire

Ce qui permet d'ailleurs au passage de régler parfois des problèmes sanitaires puisque ces biens laissés à l'abandon sont souvent dans un sale état, peuvent être dangereux pour le voisinage immédiat et laissent prospérer évidemment des nuisibles dans l'anarchie la plus totale.

Des questions, des remarques ? Monsieur Malandain ?

Monsieur MALANDAIN

C'est d'accord pour cela, mais que peut-on en faire ? Est-on contraint de démolir vu l'état, de réhabiliter et de louer ou de revendre après ? Quel est le dessein de ces deux éléments qui sont inhabités depuis X temps, on ne sait pas encore ?

Monsieur ARICHI

Vu qu'il y a un terrain qui n'est pas du tout bâti et un autre avec une maison qui est vraiment en ruine, il n'y a pas la possibilité de mettre en location. Si l'emplacement présentait une utilité pour la Ville pour un projet, mais là, ce n'est pas le cas, ce sera donc sûrement cédé en suivant les procédures légales qui permettront à la Ville d'en tirer bénéfice et de les vendre au prix du marché.

Monsieur le Maire

Merci.

Approuvé à l'unanimité

69. Accord de principe pour la rétrocession à la Commune des parties privées de la rue Montaigne appartenant à CDC Habitat

Monsieur ARICHI

C'est une procédure qui a débuté il y a longtemps puisque la CASQY avait délibéré en 2019, nous ne faisons donc que la continuer. Nous récupérons la partie privée de la rue Montaigne, nous avons eu une sollicitation des habitants qui souhaitent que cela soit fait. Là, nous donnons notre accord de principe et les études techniques sur l'évaluation de l'état de la rue et du coût de sa remise en état seront ensuite effectuées. Ce n'est donc que la première partie de la procédure.

Monsieur le Maire

C'est un vieux serpent de mer qui date de plusieurs décennies que, je l'espère, nous sommes en passe de régler et qui a beaucoup mobilisé une partie de nos services depuis

2020. Cela n'a pas été réglé en vingt ans mais il nous a quand même fallu cinq ans. J'espère que nous allons aboutir d'ici la fin de l'année.

Des questions, des remarques ? Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

Oui, c'est une longue histoire, c'est d'accord. Peut-on, ou pas, peut-être qu'il faut, peut-être qu'il ne faut pas profiter de cette occasion pour faire en sorte que la rue Montaigne, qui est une impasse, devienne une rue reliée à celles qui sont à l'arrière ? Peut-on faire cette étude en même temps en profitant de l'occasion des travaux et des transferts de propriétés et de gestion ?

Monsieur le Maire

Je crois que ce n'est matériellement pas possible puisque l'impasse aboutit, non pas sur un rond-point mais sur une espèce d'aire de retournement. Ensuite, il n'y a pas l'espace physique pour pouvoir la connecter aux routes voisines et, surtout, je pense que ce n'est pas souhaitable parce que cela deviendrait rapidement un shunt et cela augmenterait la circulation sur une voie qui n'est absolument pas adaptée. Elle doit rester ouverte à la circulation automobile parce que c'est une voie pompier qui permet de desservir, soit dit en passant, les maisons individuelles et pour l'accès pompier y compris les bâtiments en hauteur.

Mais, à mon avis, c'est contre-productif et risqué de l'ouvrir totalement à la circulation et de la rendre traversante, parce que cela accroîtrait le trafic dans un secteur qui est déjà accidentogène. Et l'une des raisons pour laquelle nous nous en mêlons, parce que c'est une partie privative, nous n'aurions normalement pas à nous en mêler, c'est parce que c'est de notre volonté de réduire au maximum le risque d'accidents, de collisions avec des enfants. Il y a, et l'école élémentaire, et maternelle à proximité et il y a surtout des enfants dans le quartier, tout simplement, qui circulent. À mon avis, il faut au contraire augmenter le sentiment que c'est une partie privative, même si cela devient une partie gérée par la Collectivité de facto, faute de copropriété structurée, organisée qui pourrait la reprendre en gestion. Et faire en sorte que les véhicules, y compris des riverains, des propriétaires, respectent un minimum le code de la route, évitent de stationner sur la voie pompier et n'encombrent pas le passage. De ce point de vue-là, je pense que ce n'est pas opportun. Nous lançons le vote.

Approuvé à l'unanimité

LOGEMENT

70. Subvention à l'amicale des locataires « Collectif des Locataires de Valophis de Trappes (CLVT)

Monsieur le Maire

C'est une subvention classique qui permet d'attribuer un budget de fonctionnement de 500 euros à l'association. Mais c'est surtout l'occasion de me réjouir auprès de vous, comme nous l'avons déjà fait publiquement avec le fameux Collectif des locataires Valophis de Trappes et ses trois femmes extraordinaires qui l'animent, et qui se mobilisent avec une énergie admirable depuis plusieurs mois.

Nous avons enfin obtenu, de haute lutte, ce qui semblait impossible au moment où nous avons initié le bras-de-fer, l'engagement de Valophis de rendre prioritaire son patrimoine de Trappes et d'y investir 65 millions d'euros pour rénover les quatre squares les plus

délabrés, les plus dégradés. À la fois pour régler les problèmes du quotidien qui sont extrêmement nombreux, les diagnostics ont déjà commencé pour pouvoir disposer d'une expertise fine sur les dysfonctionnements de ces résidences. Mais également des travaux beaucoup plus lourds, beaucoup plus structurels pour améliorer la qualité de vie, permettre l'isolation thermique des bâtiments, installer des VMC parce que la plupart de ces bâtiments ne sont pas équipés de VMC et ont donc des désordres structurels dans les logements. Et d'améliorer évidemment le fonctionnement au quotidien, les cages d'escalier, les parties communes, etc.

C'est donc un montant qui n'est pas négligeable, on est à près de 50 000 euros par logement visé, j'espère que ce n'est que la première phase. Ça peut être impressionnant cinq millions d'euros pour environ 1 200 logements, mais j'estime qu'il faudra ensuite intervenir à nouveau dans quelques années sur le reste du patrimoine de Valophis qui a pu être traité en ANRU 1 mais qui se dégrade parfois à grande vitesse. Et surtout, et c'est ce que nous obtenons de la part de Valophis, il faut des investissements, à la fois en moyens humains et financiers à long terme qui soient à la hauteur des besoins d'entretien. Parce que c'est toujours moins cher d'entretenir que de rénover lourdement et je sais que le patrimoine sur Trappes a été très mal entretenu.

Aujourd'hui, Valophis le reconnaît avec transparence et honnêteté là où, par le passé, ces derniers mois notamment, avec la précédente direction générale, nous étions confrontés à un mur de déni et de refus de coopérer. La donne a donc changé fondamentalement, c'est d'abord et avant tout le résultat de l'engagement fort des Trappistes, des locataires, du collectif de locataires qui s'est constitué pour l'occasion pour mener ce combat.

Et je veux aussi remercier et féliciter les services municipaux, le service de Défense des Locataires, la Direction du Logement et de l'Habitat qui a consacré une énergie considérable pour faire entendre raison à Valophis. Les élus aussi qui ont participé à de nombreux temps de contact avec les habitants, de mobilisation. Et je crois que toutes ces mobilisations peuvent paraître anodines ou parfois anecdotiques, auxquelles même les habitants ont du mal à croire quand on les incite à y participer, que ce soit la manifestation devant le siège de Valophis qui était souhaité par le collectif à Créteil, que ce soient les pétitions signées par plus de 1 000 locataires. Et surtout, l'action en justice initiée par plusieurs centaines de locataires sous l'impulsion du collectif de locataires. Également l'action de contrôle des charges auprès de l'agence de Saint-Quentin pour les charges locatives de ces dernières années.

Tout cela cumulé a fini par attirer l'attention du bailleur au bon niveau et par obtenir de sa part une revue de la hiérarchie de ses priorités pour ne plus oublier le patrimoine trappiste et ses locataires. C'est donc plutôt une bonne nouvelle, c'est aussi la démonstration que l'union fait la force, ce dont on peut parfois douter. Et que seuls ceux qui ne tentent rien échouent systématiquement, la fameuse phrase : « Ceux qui n'y croient pas empêchent les autres de tenter » et de se lancer dans des combats qui ne sont pas gagnés d'avance mais qui, parfois, lorsqu'ils aboutissent, redonnent de la fierté et de la dignité aux habitants, en particulier aux locataires.

Je suis donc très fier que ce partenariat, cette symbiose entre le collectif des locataires, Valophis de Trappes, la Municipalité, ses services et ses élus, ait porté ses fruits. Cela sert aussi d'exemple et de modèle pour les autres quartiers, pour qu'ils se mobilisent et qu'ils comprennent qu'il ne faut pas attendre que la roue mécanique de la rénovation des investissements tombe sur eux, mais qu'il faut bien se donner les moyens de l'activer. C'est donc plutôt une belle et grande réussite.

Cette délibération ne porte que sur 500 euros de subvention mais, plus globalement, il y a vraiment un changement majeur dans l'organisation de Valophis qui, je l'espère, va porter ses fruits.

Nous allons également engager des diagnostics en marchant, qui sont en cours je crois, avec associations de locataires et bailleurs. Et enfin, en ce moment par exemple, nous sommes en train de travailler avec le square Renoir puisque la toiture terrasse va être totalement remplacée. Cela coûte cher, je crois que c'est près d'un million d'euros d'investissement. Et le prochain Conseil d'Administration de Valophis qui est prévu, je crois, en octobre-novembre, pourra acter un plan détaillé d'investissement. Pour l'instant, nous sommes en phase d'étude qui va se prolonger après le Conseil d'Administration d'octobre ou novembre, mais nous viendrons consolider les chiffres qui ont d'ores et déjà été annoncés par Valophis, et ce sont de grandes et belles nouvelles.

Y-a-t-il des interventions sur ce sujet ? Je sou mets au vote cette subvention de 500 euros au Collectif des locataires Valophis de Trappes, dont la valeur de l'engagement coûte et rapporte d'ailleurs beaucoup plus que 500 euros. Merci.

Approuvé à la majorité de 34 voix pour. Contre : Véronique BRUNATI – Dalale BELHOUT

71. Subvention à l'amicale des locataires Pasteur Martin Luther King

Monsieur le Maire

Cette fois c'est avec le bailleur ICF, 1 000 euros de subvention proposée au vote, 500 euros concernent le fonctionnement comme précédemment voté et comme voté à chaque Conseil municipal, et 500 euros portant spécifiquement sur la volonté de l'amicale, avec notre soutien, de réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique sur un appartement. Ce, pour pouvoir confronter le diagnostic objectif qui sera réalisé à l'occasion de cette initiative de l'amicale avec le Diagnostic de Performance Énergétique affiché par le bailleur, qui fait apparaître le fait que cette résidence n'est pas l'une de leurs priorités d'investissement en termes de rénovation et d'isolation technique par l'extérieur. Nous ne partageons pas forcément le même diagnostic, les constats que nous faisons sur les désordres dans les logements et le coût des charges nous invitent à vérifier cela. Si le DPE est confirmé, si ma mémoire est bonne, en étiquette D, ce sera un argument de moins pour l'amicale pour exiger une rénovation rapide. Mais s'il apparaît que le diagnostic, selon les dernières normes, fait apparaître une étiquette E, voire pire, alors le bailleur devra entendre avec plus de force les propos de l'amicale de locataires.

Nous soutenons donc, et cette amicale, et les autres pour pouvoir faire valoir leurs droits, et parfois nous accompagnons donc en financement d'expertise les amicales qui en ont besoin. Par ailleurs, cette amicale va engager le contrôle des charges comme l'a fait le Collectif des locataires Valophis, pour information.

Pas de questions, d'informations, d'interventions ? Je sou mets au vote cette subvention à l'amicale des locataires Pasteur Martin Luther King pour un montant de 1 000 euros. Merci.

Approuvé à la majorité de 34 voix pour. Contre : Véronique BRUNATI – Dalale BELHOUT

72. Subvention à l'amicale des locataires Auguste Renoir

Monsieur le Maire

Cette fois, c'est au sein du patrimoine de LOGIREP, pour la subvention classique de 500 euros de fonctionnement. À noter d'ailleurs que cette amicale de locataires a initié un projet de potager de quartier qui fonctionne très bien et a lancé un atelier de réparation de vélo dans le petit local qui leur est mis à disposition par le bailleur LOGIREP.

Là, nous avons l'exemple d'un partenariat qui se passe plutôt bien, avec une amicale exigeante mais entendue par le bailleur qui accepte de financer des projets, en l'occurrence le potager. Je n'ai plus le montant en tête mais c'est quand même une petite somme, alors même qu'il ne bénéficie pas de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties. Comme quoi, un bailleur qui décide de faire son travail le fait, et pas trop mal dans ce quartier, sans pour autant avoir besoin de l'argent public, en tout cas municipal, pour le faire.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de 500 euros et je sou mets au vote s'il n'y a pas de question.

Approuvé à la majorité de 34 voix pour. Contre : Véronique BRUNATI – Dalale BELHOUT

73. Subvention à l'amicale des locataires PG JL HD

Monsieur le Maire

Nous poursuivons avec la dernière subvention, cette fois avec l'amicale des locataires de Gauguin, Lurçat, Daumier, locataires de CDC Habitat. Là encore, les 500 euros classiques de fonctionnement, avec des animations prévues, l'adhésion à une confédération nationale de locataires, la CGL, pour le contrôle des charges et l'acquisition de matériel informatique.

Je sou mets au vote. Je note qu'il y a des votes contre. Vous voulez donner une explication de vote ou pas ? Parce que cela se fait en démocratie de justifier son vote. Vous voulez voter dans la discrétion des votes informatiques sans expliquer pourquoi ? C'est votre droit Mesdames qui votez contre, vous pouvez voter en assumant la raison de votre vote, en l'explicitant au Conseil municipal, c'est pour cela que nous sommes là. Et vous pouvez aussi ne pas assumer de l'expliquer et c'est tout à fait respectable, c'est votre droit. Pas de prise de parole ? Madame Brunati.

Madame BRUNATI

Bonsoir. Nous votons contre ce soir sur ces propositions de subvention. Bien évidemment que nous ne sommes pas opposées au fait d'abonder à l'aide de fonctionnement des amicales de locataires. Parce que c'est la deuxième fois, l'année précédente nous avons voté pour les mêmes amicales, c'était pour 2024, là, c'est proposé pour 2025. Et il nous semble important de voir s'élargir le nombre des amicales qui pourraient percevoir cette aide au fonctionnement, puisque l'on retrouve les mêmes. Parce que si l'ensemble des squares, des quartiers ne sont pas dotés d'une amicale, il y en a quand même beaucoup d'autres. Sont-elles informées de cette possibilité ? Les-a-t-on rencontrées ? J'en ai rencontré quelques-unes, elles ne sont pas forcément informées de cette possibilité. Ce n'est donc pas un vote contre, c'est un vote pour quelque part, mais que l'on fasse un bilan, un état des lieux de l'ensemble des amicales et qu'elles reçoivent cette possibilité toutes confondues, tout simplement.

Monsieur le Maire

Merci. Vous ne votez donc pas contre, mais vous votez contre. Parce qu'en pratique, vous votez contre, d'accord, mais sans voter contre, c'était limpide, merci Madame Brunati.

Approuvé à la majorité de 34 voix pour. Contre : Véronique BRUNATI – Dalale BELHOUT

QUALITÉ DE VIE - ENVIRONNEMENT

74. Approbation de la stratégie de bifurcation écologique et du plan climat de Trappes, validation des plans d'actions attenants, candidature au label territoire engagé pour la transition écologique (TETE) et autorisation du Maire à solliciter les subventions

Monsieur le Maire

C'est un grand et immense travail réalisé par le pôle de transition écologique de la ville de Trappes, sous la Direction Générale Adjointe de Monsieur Jean-Baptiste Grenier que je salue pour son travail remarquable. C'est un sujet majeur d'engagement de l'équipe municipale sur ce mandat. Nous avons choisi comme sous-titre qui accompagne le logo de la ville de Trappes « la Ville écologiste et solidaire » et nous nous en donnons les moyens. À la fois avec la mobilisation d'une équipe, des moyens humains, une équipe qui apporte de l'expertise, du savoir-faire, de l'ingénierie intellectuelle de grande qualité pour orienter l'ensemble de l'action municipale vers une sobriété de son action, vers la volonté de transformer les usages, verdir chacun de nos projets. De porter des grands combats également à l'échelle municipale et de les prolonger à l'échelle nationale. De donner à voir ce que peut être un territoire en transition, ce qu'il peut avoir d'exemplaire à l'échelle nationale et ce qui pourrait être généralisé. En particulier, faire vivre la sensibilité singulière qui est la nôtre de l'écologie populaire, c'est-à-dire une écologie qui bénéficie à tous, en particulier aux plus démunis. Et qui permet de faire du bien, et au portefeuille, et évidemment à l'environnement dans lequel nous évoluons.

La délibération porte plusieurs objectifs :

Acter et reconnaître l'urgence climatique et écologique. Parce qu'au moment où l'on débat de maints sujets dans l'actualité quotidienne, on ignore que nous ne sommes d'ailleurs plus en marche vers le désastre mais qu'il est déjà là, nous le subissons en particulier à travers les canicules perceptibles par le commun des mortels, mais par mille et une difficultés ressenties au quotidien par nos concitoyens, y compris ici à Trappes. Et la réalité de cette urgence climatique est encore niée par des apprentis sorciers qui expliquent que les conséquences ne sont pas si dramatiques, pas toutes imputables au réchauffement climatique, y compris d'ailleurs les dirigeants des principales puissances économiques mondiales. Cette réalité-là est face à nous, il faut donc combattre et affirmer, afficher, y compris en tant qu'élus locaux, la réalité de l'urgence climatique et écologique. Et nous sommes face à un mur qu'il faudra bien adresser dans l'action quotidienne de la Collectivité.

Lorsque je dis que cette réalité est là, nous avons fait faire le calcul de la ville jumelle de la ville de Trappes en 2050. Vous savez que les accords climat nous projettent à l'horizon 2050, avec une volonté de contenir le réchauffement climatique à cet horizon-là, avec des étapes intermédiaires, bien sûr, à 2030, 2040, etc. En 2050, d'après les projections, Trappes aura le climat de la ville de Cordoue dans le sud de l'Espagne. Pour ceux qui ont du mal avec les températures actuelles, il va falloir s'habituer, cela semble relativement irréversible pour ce qui est du réchauffement, des canicules et des sécheresses fréquentes

et des conséquences qui les accompagnent. Mais vous voyez ce que cela dit du bouleversement du monde et du drame de voir des hommes et des femmes politiques continuer à nier la réalité du réchauffement climatique et surtout de ses causes.

Nous vivons des canicules, nous vivons les plus fortes, ces derniers jours ont d'ailleurs été une illustration criante de la capacité à passer de périodes caniculaires à des périodes d'intempéries importantes. Il y a quelques mois, nous avons également vécu des périodes d'inondation sur certains secteurs de Trappes, liées à ces pluies abondantes et anormales. Nous allons donc valider notre plan de bifurcation écologique qui s'articule autour de trois orientations majeures :

- L'action de la Ville à la hauteur de l'enjeu ;
- Qui intègre l'enjeu de justice sociale ;
- Et la volonté de construire démocratiquement les solutions et les réponses pour faire face au défi climatique.

Ce grand plan de bifurcation écologique s'oriente et s'articule autour de 220 actions qui concernent la totalité des services municipaux et qui viennent impliquer les concitoyens de façon majeure. Chaque direction de la ville de Trappes a élaboré, conjointement avec le pôle de bifurcation écologique, une feuille de route détaillée et précise, datée dans le temps. Et des actions phares viendront évidemment ponctuer la mise en œuvre de notre plan de bifurcation écologique. Cela ne veut d'ailleurs pas dire que ces actions sont plus importantes que les autres, les 220 actions doivent aboutir et être portées avec le même engagement, la même méthode, le même soutien politique, financier, etc., par la Collectivité.

Par le montant de leur investissement, leur visibilité par les habitants, à quel point les habitants sont concernés par les projets, à la fois dans la réflexion, la mise en œuvre, etc., certains d'entre eux auront une identité particulière. Parmi eux, évidemment, le réseau de chaleur urbain pour lequel nous menons une bataille, vous le savez, qui n'est pas simple. Parce que nous sommes confrontés à la prédation d'une entreprise privée, à la compétition avec d'autres territoires qui viennent préempter la ressource. Nous cherchons à veiller aux intérêts des habitants de la ville de Trappes en leur permettant de disposer d'une chaleur écologique et économiquement maîtrisée.

L'isolation des bâtiments : 50 millions d'euros d'ici dix ans à investir juste pour rénover nos bâtiments municipaux, en priorité aux écoles. Et ce ne sera pas fini dans dix ans, il faudra continuer à prolonger l'action. C'est donc un montant d'investissement qui est un vrai mur budgétaire auquel toutes les collectivités sont confrontées. En particulier nous, qui avons un nombre d'équipements supérieur à la moyenne, en particulier les écoles.

Parmi les actions phares, l'engagement de la Ville dans le partenariat avec Banlieues climat, et donc la mobilisation de nos jeunes Trappistes et des jeunes ambassadeurs, plusieurs dizaines de jeunes gens qui ont créé leur association et qui ont une action absolument remarquable et pédagogique. Parfois plus claire que notre propre expression en la matière et qui savent s'adresser à leur génération.

Le dispositif qui a démarré, Aurélien n'est pas là mais je me fais son porte-parole « Un vélo, un collégien » qui rencontre un franc succès.

Les paniers bio dont nous avons parlé longuement.

Et un investissement qui n'est pas directement porté par la Ville mais qui mobilise beaucoup le service Logement : la rénovation des logements des habitants par les bailleurs, auxquels nous portons évidemment une attention particulière.

Les différentes stratégies sectorielles, notamment portées par les directions générales, sont validées dans le cadre de cette délibération. Le schéma directeur immobilier énergie qui permet de planifier la rénovation et l'entretien de nos équipements, leur remplacement.

Je tiens à vous le dire, soyez fiers, mes chers amis du Conseil municipal de ce travail. Il y a très peu de villes, notamment dans notre environnement immédiat, qui disposent d'un schéma directeur immobilier énergie. On bricole et on entretient ces équipements à la bonne franquette comme il y a un siècle, c'est désastreux, et financièrement et en termes de qualité, pour les usagers. Nous avons donc un vrai schéma directeur qui est mis en œuvre avec méthode par nos services, à la fois la Direction des Grands Projets et la Direction du Patrimoine Bâti. Et nous pouvons nous enorgueillir de disposer de ce type de schémas qui seront mis à jour évidemment régulièrement pour intégrer les contingences, notamment financières, budgétaires qui nous environnent.

La stratégie de renaturation qui va vraiment être très lisible par les Trappistes. Il y a des projets importants mais qui sont peu visibles, d'autres qui sont très visibles. La reconquête de l'espace bitumé et bétonné en Ville est un enjeu majeur pour recréer des îlots de fraîcheur urbains, pour venir redonner d'ailleurs la possession de leurs espaces publics aux habitants de la ville de Trappes et les inviter à les investir plutôt qu'à les traverser. Il y a d'ailleurs eu des erreurs commises par le passé dans cette Ville, il faut les déclarer comme telles. Lorsque l'on bétonne et que l'on bitume la place Langevin, on commet une erreur. Quand on fait la même chose devant l'école Aragon à coup de millions d'euros, on commet une erreur. Et cela coûte de l'argent de réparer ces erreurs, Madame Beaugendre, cela coûte des centaines de milliers d'euros de venir redonner de la place à la nature, de permettre l'infiltration des eaux à la parcelle, de replanter des arbres. Mais c'est absolument nécessaire et c'est extrêmement demandé par les habitants. Nous ferons de grandes et belles opérations visibles et nous en ferons de plus petites, plus disséminées mais qui viendront redonner un peu de végétation au plus près des habitants.

La stratégie de développement des énergies renouvelables, également, sur laquelle nous investissons et sur laquelle nous voulons associer les habitants. Par exemple, la coopérative solaire va voir le jour et va associer des habitants qui souhaitent devenir actionnaires. Et, plus globalement, solliciter toutes les énergies renouvelables. D'ailleurs au moment où les dirigeants politiques, membres du Gouvernement, irresponsables, indiquent qu'il faut cesser de financer les énergies renouvelables, l'éolien, le solaire, il est important que des territoires comme le nôtre indiquent que ce sont des priorités d'investissement et que ce sont des actes de responsabilité face aux réalités du changement climatique.

Par cette délibération également, vous autorisez le Maire à candidater au dispositif de référence en matière de « Territoire engagé pour la transition écologique ». Avec l'objectif de la Ville, modeste mais réaliste, ou plutôt exigeant et ambitieux mais réaliste, de rentrer d'emblée dans la labellisation avec deux, voire trois étoiles, je l'espère, dans les prochains mois. Les premiers retours que nous avons de la part de l'ADEME sont plutôt très positifs au regard de la qualité du plan d'action et des ambitions affichées qui sont fortes, importantes et structurées. Ils considèrent que plutôt que de passer par une étoile, puis deux, puis trois, nous serions susceptibles d'être plutôt d'emblée dans les mieux classés. Nous espérons que tout cela sera confirmé d'ici la fin de l'année, mais dans tous les cas, la labellisation semble déjà d'ores et déjà acquise, sans vouloir m'avancer trop vite, au regard des actions déjà réalisées, de celles qui sont en cours et de celles qui sont projetées. Maintenant, c'est la question du niveau auquel nous seront classés qui fait l'objet d'une évaluation par l'ADEME.

Valider également la contribution de la Ville au plan d'aménagement et de développement durable et au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat. Avec trois orientations majeures que nous portons dans ces documents d'urbanisme intercommunaux, qui ne dépendent pas que de la ville de Trappes mais qui impliquent et concernent la ville de Trappes :

- Le premier élément, le premier axe de travail, c'est l'idée d'une intercommunalité vertueuse et résiliente, à l'image de ce que nous essayons de faire à Trappes ;
- Le second acte concerne la volonté de constituer une intercommunalité inclusive et solidaire qui n'oublie pas une partie de sa population, qui n'exclut pas les plus vulnérables ;
- Et le troisième axe sur la valorisation des identités urbaines et naturelles du territoire, par référence au passé notamment, au respect des identités particulières, urbaines, patrimoniales, architecturales et également la volonté de valoriser et de préserver nos grands patrimoines naturels.

Nous avons la chance, à Trappes, d'être bordés par une île de loisirs, un étang au sud, par le bois de Trappes. Et il faut créer des continuités entre ces grands espaces naturels, des complémentarités, préserver la trame noire, la trame bleue, la trame verte par nature, évidemment, qui traversera la Ville. Et lui donner une cohérence globale, une identité singulière et permettre aux habitants de se l'approprier et de s'y investir.

Voilà les grands enjeux qui entourent le plan de bifurcation écologique et le plan climat de la ville de Trappes. En une délibération, en quelques mots, c'est vraiment la synthèse de ce qu'est, je crois, notre devoir d'élus, de parents aussi pour tous ceux qui le sont, de citoyens concernés, aux yeux et aux cerveaux ouverts sur les évolutions du monde. Et je crois que nous aurons à rendre compte de tout cela à nos enfants, nos petits-enfants, nos concitoyens et en tant qu'élus de la ville de Trappes vous pourrez dire que vous aurez fait votre part du travail, quels que soient les drames et les difficultés qui s'annoncent pour l'avenir de nos sociétés qui ne font que trop partiellement face au réchauffement climatique, à ses réalités et à ses conséquences.

Y-a-t-il des questions ou des interventions sur cette délibération ? Je n'en vois pas, je sou mets aux voix. On me signale, mais c'est devenu notre quotidien, 750 hectares de feu autour de la ville de Narbonne, des quartiers entiers de la Ville qui sont évacués. Voilà donc les réalités auxquelles il va falloir s'habituer, qui n'empêchent pas certains dirigeants de considérer qu'il n'y a pas de dérèglement climatique et qui croient pouvoir vivre sur une île déserte en étant préservés du malheur qui les entoure, mais nous serons toutes et tous rattrapés par ces réalités. Nous demanderons l'asile en Bretagne, vous vous rappelez de cette carte de France pendant la canicule, où une seule zone résistait encore et toujours à l'envahisseur, la pointe du Finistère à 24° lorsque nous étions tous cuits à 38°.

Approuvé à l'unanimité

75. Demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le cadre du programme Fonds Vert – Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la réalisation de l'ABC de la commune de Trappes

Monsieur le Maire

Cet atlas sera engagé par la Direction du Cadre de Vie. Là encore, beaucoup de Villes ne le font pas, mais nous voulons cartographier précisément la biodiversité existante sur notre territoire pour mieux la connaître. Et donc la préserver à travers nos actions quotidiennes et les contraintes que nous opposerons aux constructeurs, aux aménageurs, etc., à l'occasion des aménagements à venir au sein de la ville de Trappes.

Nous allons faire une étude qui nous permet de nous projeter à l'échelle 2050. Nous allons faire une étude précise et détaillée de la faune et de la flore en amont de chacun des projets. Et nous proposerons des projets à participation citoyenne divers et variés aux habitants de la ville de Trappes.

Pas de questions ? Je soumetts aux voix.

Approuvé à l'unanimité

GRANDS TRAVAUX

76. Approbation de la convention quadripartite de maîtrise d'ouvrage unique - RN10

Monsieur le Maire

Cette fois, c'est une convention avec la Région, le Département, l'Agglomération, l'État et la Ville, évidemment au sujet de la Route Nationale 10. Il s'agit d'une convention technique mais qui confie la maîtrise d'ouvrage unique à la Direction des Routes d'Île-de-France pour la nouvelle phase d'enfouissement puisque nous avons terminé les premières phases. Le rond-point d'entrée de Ville, le dévoiement des routes de la Nationale et les emprises libérées vont enfin pouvoir être enfouies. Et à partir du mois de septembre, si ma mémoire est bonne, début octobre au plus tard, les gros engins de chantier seront à l'œuvre et viendront percer le sol et enfouir la Route Nationale 10. Nous délibérons donc pour l'adoption de cette convention quadripartite.

Y-a-t-il des questions, des remarques ? Monsieur Malandain ?

Monsieur MALANDAIN

Je suis d'accord sur l'ensemble, bien entendu. Mais je vois dans le préambule et cela me dérange un peu, donc je le dis, page 193 : « C'est pourquoi l'État a initié, en partenariat avec les partenaires locaux du territoire, cette opération de requalification de la RN 10 ». Non, ce n'est pas l'État qui a initié cette opération, c'est la ville de Trappes. Cela leur fera peut-être plaisir que l'on dise cela mais c'est faux.

Excusez-moi, c'est un sujet que je connais bien, mais avant que l'État et les différents services acceptent que l'on travaille sur un projet d'enfouissement, celui que vous connaissez maintenant et qui a été adopté, y compris avec le Conseil Régional, il a fallu de nombreuses réunions, de nombreuses discussions et l'affirmation en continu de toute l'équipe municipale pendant pratiquement tout un mandat. Ce n'est donc pas du tout une initiative de l'État qui disait au début : « Oh, là, là, ce n'est pas la peine, etc., un jour on finira par prolonger l'autoroute », elle n'est toujours pas prolongée. Maintenant, c'est en route, c'est très bien, c'est un projet qui sera utile et valorisant pour la ville de Trappes, d'une part et, d'autre part, favorable à la qualité de vie des habitants, y compris par rapport à la pollution puisque nous avons un sujet précédent. Mais je n'accepte pas que l'on dise que c'est l'État qui a initié ce projet, c'est faux.

Monsieur le Maire

Merci de cette remarque. Je pense que la rédaction de ce paragraphe conçoit l'utilisation du terme « initié » comme « engagé ». Et en effet, c'est bien l'État qui engage les travaux, les budgets, même s'il est considérablement soutenu par les collectivités locales. C'est d'ailleurs regrettable dans l'absolu que les collectivités, dont la ville de Trappes, aient à financer un ouvrage national, une Route Nationale. Mais je ne pense pas que la rédaction,

en tout cas l'interprétation que j'en fais, suppose que ce soit l'État qui, initialement depuis l'origine, ait pensé et envisagé cet enfouissement. Parce qu'effectivement, il ne l'a fait que sous la pression des habitants de la ville de Trappes et de leurs élus successifs.

Et néanmoins, sans vouloir me faire l'avocat de l'État, je crois qu'il y a là un défaut d'interprétation, de l'acception du terme « initié » dans cette phrase, qu'il faut plutôt entendre sous le terme « engagé ». Incontestablement, c'est l'État qui engage les travaux, ce ne sont pas les collectivités locales qui n'en n'ont d'ailleurs pas le droit ni la légitimité. C'est d'ailleurs pour cela que l'on s'est battu auprès de l'État pour qu'il initie les travaux, qu'il les engage, parce que c'est lui et lui seul qui peut et qui doit le faire. Contrairement aux commissariats de police dont on m'annonce qu'ils peuvent dorénavant être construits par les collectivités locales, ce qui est original, petite parenthèse.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets au vote cette délibération approuvant la convention quadripartite confiant la maîtrise d'ouvrage à la Direction des Routes d'Île-de-France. Merci.

Approuvé à l'unanimité

JEUNESSE ET SPORTS

77. Règlement intérieur des activités des Espaces Jeunes

Monsieur FARQANE

Dans le cadre de la politique jeunesse, la ville de Trappes souhaite renforcer l'encadrement, la qualité d'accueil et le fonctionnement. Afin de répondre aux évolutions des pratiques, un nouveau règlement intérieur a été élaboré.

Le présent règlement intérieur a pour objectif de :

- Clarifier le cadre d'intervention des espaces jeunes, leurs missions ;
- Fixer les droits et devoirs des usagers ;
- Renforcer la lisibilité des sanctions en cas de non-respect ;
- Et surtout, l'adhésion à l'Espace Jeunes sera désormais accessible au tarif symbolique d'un euro par an et par jeune Trappiste.

Il est donc demandé d'approuver le nouveau règlement intérieur des activités des espaces jeunes de la ville de Trappes, tel que joint en annexe de la présente délibération. Merci.

Monsieur le Maire

Merci, Abdelhay. Y-a-t-il des questions là-dessus, des remarques ? Je sou mets au vote. Et je signale le fait que tarifier l'accès à un euro, garantir la gratuité en pratique, permet de demander des subventions à la Caisse d'Allocations Familiales. Ce n'est pas cela qui va nous rendre millionnaire mais il ne faut pas cracher sur 20 ou 30 000 euros. En cumulant toutes les bonnes idées que nous avons pu avoir ici ou là petit à petit pendant le mandat, à la fin c'est un bon demi-million que nous avons récupéré sans faire d'efforts. Merci.

Approuvé à l'unanimité

78. Mise en place d'un accueil de loisirs de répit et adoption du règlement

Madame GRANDGAMBE

C'est une délibération qui est la suite de longs dispositifs que nous avons mis en place, l'amélioration du service aux habitants depuis le début du mandat. Je pense que lorsque l'on regarde la feuille de route qui est la nôtre en matière scolaire, extrascolaire, périscolaire, nous avons de quoi être fiers de nous. J'en profite pour remercier les services qui ont beaucoup travaillé sur ce secteur-là, et en particulier Nelly LOUIS qui a apporté beaucoup des sujets que nous avons tous en commun ici ce soir, en lien avec l'éducation.

C'est peut-être l'un des derniers éléments de notre programme que nous n'avions pas encore mis en place pour ce secteur, qui est ce droit au répit pour les familles monoparentales. Nous le savons, sur Trappes, les familles monoparentales sont majoritairement portées par des femmes, il y en a aussi quelques-unes avec des hommes mais, globalement, c'est un service qui va s'adresser à des femmes. Elles ont parfois le week-end la tête sous l'eau, elles n'en peuvent plus et ont besoin d'un temps de répit, comme cela est dit dans l'intitulé. L'idée est que ce répit soit, sans jugement, un temps pour elles, un temps pour les courses. Je préfère qu'à un moment donné les enfants soient pris en charge dans un centre de loisirs pendant 2 h 30 plutôt qu'à CARREFOUR dans les chariots à pleurer pour avoir des bonbons ou je ne sais quoi.

C'est le début, c'est une idée un peu nouvelle que nous mettons en place. Il y a un certain nombre d'éléments que nous avons pensés pour que ce soit le mieux calibré possible, notamment de s'appuyer sur des services prescripteurs que sont principalement le CCAS, les Centres Sociaux et, bien sûr, la Maison des Parents et la Réussite Éducative. Ce sont donc ces services-là qui seront les lieux de détection de ces familles monoparentales qui pourraient avoir besoin de ce service.

Après, nous sommes dans un service classique de centre de loisirs, comme nous pouvons le faire le mercredi. Les mêmes éléments, c'est-à-dire l'accueil des personnes en situation de handicap, et là, je pense à Murielle en particulier, mais aussi le dispositif un euro pour avoir, encore, des subventions qui vont bien.

Nous allons tester cela à partir de la dernière semaine d'août. Nous lançons donc ce service pour pouvoir le mettre en place au moment de la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord, nous pouvons être très fiers de mettre en place ce dispositif qui n'existe que dans très peu de territoires. J'espère que cela fonctionnera. Il faudra en assurer une communication forte et importante. Et nous avons déjà des habitants qui nous interpellent sur ce besoin depuis quelque temps et qui seront ravis de savoir que la Ville s'y engage. Plus de services publics, mieux de services publics, tout en contenant nos dépenses, voilà à quoi servent les économies que nous réalisons, et parfois les idées habiles pour aller chercher des subventions permettent de financer des choses utiles pour les habitants au quotidien.

Je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

CENTRES SOCIO-CULTURELS

79. Approbation des trois conventions d'objectifs et de financement de prestations de service centre social « Animation globale et coordination » et « Animation collective » à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines pour les trois Centres Socio-Culturels de la ville de Trappes

Madame DIALLO

Les Centres Socio-Culturels ont vocation à s'inscrire dans une logique territoriale afin de répondre dans la proximité aux besoins des habitants. Cet ancrage est effectif depuis 2000 pour le Centre Moro, depuis 2004 pour Luxereau et 2007 pour les Merisiers.

Les agréments des trois structures retenues jusqu'au 31 décembre 2023, prorogés jusqu'au 31 mars 2024, sont arrivés à échéance. Et en 2024, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la fédération des centres sociaux du 78 ont défini une nouvelle méthode d'élaboration des projets sociaux pour mobiliser les acteurs d'un territoire autour d'un projet commun, ou d'une thématique de long terme, pour faciliter l'évaluation des changements qui se produisent progressivement, l'AOC, l'Approche Orientée Changements.

Les trois Centres Socio-Culturels ont intégré la cohorte 2024 pour le renouvellement des projets sociaux conditionnant l'agrément Caisse d'Allocations Familiales et redéfinir leur feuille de route pour 2024-2028. Je me suis d'ailleurs rendue très récemment à la Caisse d'Allocations Familiales de Versailles, justement pour assister à cette remise d'agrément, un peu comme cette fameuse remise de diplôme pour les étudiants, ce qui marque vraiment l'aboutissement d'un long travail.

Les priorités sont autour de la solidarité, de l'inclusion, de l'écologie, de la citoyenneté et culture et de l'intergénérationnel et mixité. Vous êtes donc conviés à approuver les trois conventions d'objectifs et de financement de prestations des centres sociaux.

Monsieur le Maire

Merci, Aminata. C'est un beau projet. Je crois qu'il a fallu un an de gestation puis d'accouchement pour ces projets qui viennent, d'ailleurs, tu l'as dit en conclusion sur les orientations, contribuer et décliner les objectifs de transition écologique de la Ville de Trappes dont nous avons parlé tout à l'heure.

Pas d'intervention, j'imagine, nous mettons au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

SPORTS

80. Modification de la délibération de la création de la bourse aux talents sportifs

Monsieur le Maire

Le précédent dispositif était ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, avec des critères assez précis : il faut évidemment être Trappiste depuis au moins un an pour en bénéficier, il faut être licencié d'une association sportive, pas forcément à Trappes, il faut avoir un niveau de pratique international, national ou régional selon les disciplines.

Les critères restent les mêmes : être Trappiste depuis au moins un an, être licencié d'une association sportive et pratiquer, selon la discipline, au niveau international, national ou régional.

L'entrée était prévue à l'âge de seize ans, il se trouve que nous avons, et c'est une excellente nouvelle, trois handballeuses qui ont douze et treize ans, je crois, qui ont été sélectionnées pour intégrer le pôle espoir handball à Fontainebleau. Nous avons une entente entre le club de hand de Trappes et celui de Montigny-le-Bretonneux qui joue au niveau national. Grâce à cette entente, les enfants de Trappes pouvaient aller pratiquer avec les jeunes filles et femmes de Montigny-le-Bretonneux pour accéder à l'élite, et au meilleur niveau d'entraînement également.

Et devinez quoi ? Comme quoi ce territoire n'est vraiment pas normal, au bout de quelques années à peine, nous avons l'effectif majoritaire des équipes féminines de handball dans le cadre de l'entente Trappes et Montigny. C'est-à-dire qu'il y a plus de filles de niveau national qui viennent de Trappes que de Montigny-le-Bretonneux, alors que l'histoire s'est plutôt constituée autour de Montigny pour ce haut niveau. Résultat : l'entente avec Montigny-le-Bretonneux a sollicité un créneau d'entraînement spécial à Trappes. Puisque nos filles, qui étaient minoritaires, allaient s'entraîner à Montigny, maintenant ce sont les filles minoritaires de Montigny qui viennent s'entraîner à Trappes. Et ce sont notamment nos filles qui ont été sélectionnées pour rentrer au pôle espoir, ce qui est un grand motif de fierté.

Cela induit des frais pour les familles et ce serait quand même dommage que les familles renoncent à l'inscription de leurs filles au pôle espoir pour des raisons financières. La Bourse aux Talents Sportifs a été pensée pour cela mais elle commençait à seize ans. Nous la réajustons donc et nous commençons dès 12 ans. D'ailleurs, la réalité de l'identification des sélections, des repérages des jeunes talents se fait parfois même encore plus tôt que cela, à 9 ou 10 ans.

Nous n'allons pas dire que nous allons élargir indéfiniment les critères d'entrée dans le dispositif, mais nous proposons de permettre l'attribution de ces bourses dès l'âge de douze ans. Ce qui permettra à la Ville d'aider ces deux adolescentes prometteuses dont nous espérons, un jour, les voir porter les couleurs d'une équipe nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines en handball, je le souhaite, mais peut-être aussi les couleurs de l'équipe nationale tout court. Ce serait un grand motif de fierté de voir des jeunes handballeuses sélectionnées dans l'équipe nationale de handball.

S'il n'y a pas de questions ou d'interrogations, je soumets au vote.

Approuvé à l'unanimité

CULTURE

81. Avenant n° 1 à la convention triennale entre l'AMILIT et la ville de Trappes et attribution d'une subvention au titre de l'année 2025

Madame GRANDGAMBE

Très rapidement, parce que c'est la même chose que l'année dernière, nous sommes sur la deuxième année. Je veux juste vous dire que nous sommes extrêmement satisfaits de notre partenariat avec l'AMILIT, qui est très réactive sur l'ensemble des éléments que nous pouvons avoir à gérer ensemble. Qui est aussi force de propositions et lorsqu'on leur demande de nous accompagner sur certaines activités, je pense notamment aux bals littéraires qu'ils ont animés, ils sont toujours présents. Nous sommes donc là dans la deuxième année de cette convention avec l'AMILIT.

Monsieur le Maire

Merci. Ça va vite quand c'est la première adjointe qui présente, ce n'est pas comme le Maire, ça vous arrangerait bien tous. En plus, ils assument de dire oui, je rêve (*rires*). La prochaine fois, je présenterai toutes les délibérations, sans exception et en détail. (*Rires*). Pour ceux qui n'ont pas perçu la réponse, mon deuxième adjoint vient de dire : « On ne viendra pas », merci !

Quelqu'un n'a pas voté ? Non, c'est bon, je ne savais plus quel était le pouvoir donné par qui à qui. Merci.

Approuvé à l'unanimité

82. Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Trappes et l'IRCAM, Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique

Madame GRANDGAMBE

J'avais eu l'occasion d'en parler rapidement lors d'un précédent Conseil. Là, vous avez la matérialisation de cette convention et de ce travail en commun initié avec l'IRCAM. Je rappelle que l'IRCAM est ce que l'on peut faire de mieux en France et même, dans une certaine mesure, dans le monde en termes de recherche acoustique et de travail sur le son. C'est un organisme qui est accolé à Beaubourg et qui travaille dans la même logique que Beaubourg, qui a été fondé sous la période Pompidou avec les clés qui avaient été données, pour ceux qui connaissent, à Pierre Boulez en 1970. Nous avons la Comédie-Française et nous avons là le top du top aussi.

C'est donc une convention dont nous sommes très fiers, qui va se décliner. Pour eux, c'est nouveau, pour nous aussi, nous allons donc y aller progressivement. Vous avez les objectifs qui vous sont rappelés. L'idée est que, à la fois pour nous ce soit l'occasion d'expérimenter sur le territoire des éléments en lien avec le son. Nous avons déjà eu un premier aperçu avec des ateliers qui se sont tenus au Conservatoire au moment des journées de la lecture, où, avec des petits-enfants, comment, avec certains outils, on arrive à rendre sonores des histoires, c'était extrêmement intéressant.

Nous allons donc multiplier ce genre d'atelier qui permet d'apporter aux Trappistes, surtout les plus petits, de nouvelles technologies innovantes et qui ont un intérêt pédagogique, ce qui n'est pas toujours le cas de toutes les innovations technologiques. Mais là, en l'occurrence, c'est le cas. Le travail sur le son, bien sûr, c'est aussi quelque chose de très important, sur le rythme. Et pour l'IRCAM, évidemment, Trappes devient un territoire d'expérimentation aussi, c'est donc pour cela que cela les intéresse. C'est donc gagnant-gagnant et nous sommes donc extrêmement fiers de monter ce partenariat. Nous aurons l'occasion de faire régulièrement, devant cette instance, le bilan de ce qui est engagé.

Monsieur le Maire

Comme quoi elle peut faire long aussi la première adjointe. Mais c'est un très beau partenariat, je ne vais pas en rajouter. Nous multiplions les partenariats de cette nature ces derniers temps, au bénéfice des enfants de Trappes, pas uniquement des enfants mais en particulier des enfants. Bravo à toutes les équipes qui y travaillent. Nous soumettons aux voix.

Approuvé à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

83. Modalités de mise à disposition des salles municipales dans le cadre des campagnes électorales

Madame DIALLO

Ce sont bientôt les élections municipales, en mars 2026, et il est temps de vous communiquer les modalités pour avoir accès aux différentes salles de la Ville. L'idée est de vous rappeler que pour pouvoir avoir accès au mieux, il faut déjà réserver au minimum quinze jours à l'avance. Il est possible d'avoir cinq gratuités par candidat ou par liste, après cela est facturé selon la grille tarifaire annexée. Il y a neuf salles à disposition dont je vous laisse prendre connaissance : Jean-Baptiste Clément, quelques écoles, nous avons aussi deux salles à l'Espace 1901 et Gravaud et Moret de la Maison des Familles. Les premiers arrivés seront les premiers servis.

Monsieur le Maire

Merci. Pas d'intervention, je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

84. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Muay Thaï Trappes »

Madame DIALLO

Cette association a dernièrement organisé un gala sur la Ville, le samedi 28 juin, qui mobilisait des jeunes. Le public est vraiment intéressé par cette pratique. Elle nous a donc sollicités pour avoir une aide par rapport aux diverses dépenses liées aux événements, d'un montant de 1 500 euros.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

Comme nous sommes le 7 juillet et que la manifestation était le 28 juin, je pense que pour le droit il faut changer les formulations, en disant : « A organisé un gala » et « Cet événement avait pour but », de façon à ce que ce soit conforme avec le décalage de temps. Cela ne change rien sur le fond mais sur la forme. Merci.

Monsieur le Maire

Tout me va, même si je rappelle que le rapport de délibération n'a pas de valeur normative, c'est bien la délibération elle-même qui crée du droit et pas son rapport. Mais je veux bien changer cette phrase pour utiliser le passé composé. J'offre un Bescherelle aux élèves de CM2 mais, moi-même, j'ai un peu honte d'une maîtrise approximative des temps de conjugaison. Nous soumettons au vote moyennant cette modification. Merci.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire

Merci à toutes et tous. Je vous souhaite de très bonnes vacances d'été, reposantes j'espère. Je crois que cette année scolaire 2025-2026, qui est un peu particulière, va être particulièrement exigeante pour la plupart d'entre vous, prenez donc le temps de recharger les batteries.

Je vous donne rendez-vous à la Fête Nationale le 13 juillet, près du gymnase Mahier, et au prochain Conseil municipal, pas avant le 6 octobre a priori. Très bel été à toutes et tous.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19 h 30.

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le**

14 OCT. 2025

Abdelhay FARQANE
Secrétaire de séance



Ali RABEH
Maire de Trappes

